

Séance plénière du 25 juin 2015

Questions jointes de

- **Mme An Capoen à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le remboursement de la reconstruction mammaire utilisant les propres tissus de la patiente après une amputation"**

- **M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "certaines pratiques de médecins en matière de chirurgie réparatrice"**

An Capoen (N-VA): La reconstruction mammaire après une mastectomie totale s'opère selon deux méthodes. La première méthode, qui recourt aux implants en silicone, est une intervention relativement simple et peu coûteuse mais elle doit malheureusement être répétée à plusieurs reprises. La reconstruction par lambeau, pour laquelle les propres tissus de la patiente sont utilisés, est nettement plus complexe et plus coûteuse au départ, mais ses résultats sont durables. Les deux techniques entrent entièrement en ligne de compte pour un remboursement pour toutes les patientes. Il apparaît toutefois dans la pratique qu'un supplément allant jusqu'à 4 000 euros est demandé pour les reconstructions mammaires par lambeau, ce qui n'est hélas pas à la portée de toutes les patientes.

Ce supplément élevé s'explique par le fait que les remboursements actuels sont tellement bas que les patientes doivent suppléer la différence. Il faut revoir la nomenclature et je demande dès lors à la ministre de veiller à ce que les coûts soient portés à un niveau acceptable pour les patientes comme pour les chirurgiens. La ministre adhère-t-elle à cette idée ?

André Frédéric (PS): Il semble qu'un certain nombre de chirurgiens plasticiens usent de pratiques douteuses de facturation en matière de reconstructions mammaires. Or, depuis 2012, les chirurgiens plasticiens perçoivent dans le cadre de la nomenclature INAMI une intervention financière spécifique.

Confirmez-vous l'existence de certaines pratiques inacceptables? Y a-t-il une surfacturation sur l'aspect esthétique? Si oui, des sanctions sont-elles possibles et qui peut les prendre? Avez-vous eu des contacts avec l'Ordre des médecins? Ne devrait-on pas mener une analyse plus détaillée des coûts réellement supportés par ces patientes?

Maggie De Block, ministre :

Les chirurgiens réclament souvent – voire systématiquement – des honoraires très élevés et des suppléments dits esthétiques pour les reconstructions mammaires effectuées après un traitement contre le cancer.

Mon prédécesseur a commandé une étude au Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2013, pour déterminer de manière objective la structure de coûts de ces interventions et formuler des propositions d'adaptation de la nomenclature. Le KCE fournira l'étude fin septembre.

L'accord médico-mutualiste 2013- 2014 inclut une revalorisation de 50 % de la nomenclature pour la chirurgie réparatrice du sein. La concertation avec la société belge de chirurgie plastique sur les suppléments n'est pas encore terminée.

Je suis ce dossier de près car il s'agit d'un groupe très vulnérable de patientes atteintes du cancer. Je m'engage à améliorer l'accessibilité de ce traitement si important pour leur qualité de vie.

An Capoen (N-VA): La N-VA est toujours à la recherche de méthodes permettant une affectation plus efficace des moyens dans le secteur des soins de santé, mais cela ne peut se faire au détriment du patient.

André Frédéric (PS): Nous attendrons donc les résultats de l'étude du KCE.

En tout cas, il est intolérable que des médecins plasticiens profitent de l'état dramatique de personnes atteintes au sein pour surfacturer et faire de l'argent sur le malheur des autres. Nous devons identifier celles et ceux qui recourent à ces pratiques anormales et les sanctionner.